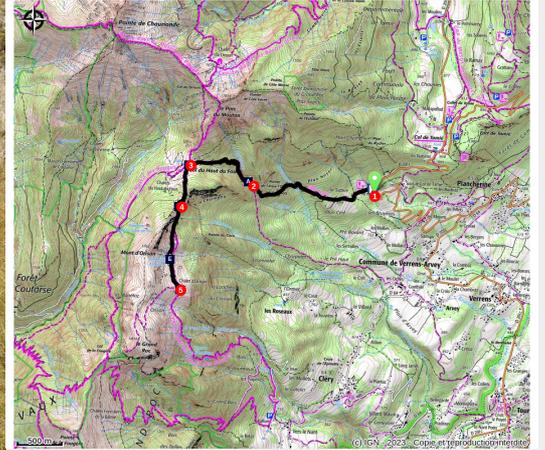


Les chalets et la Croix d'Orisan

Secteur Arlysère - Verrens-Arvey



Sentier d'accès aux chalets d'Orisan depuis La Charmette (© A.Mollard / PNRMB)



En aller-retour, cet itinéraire propose d'accéder aux chalets et à la Croix d'Orisan en passant par le col du Haut du Four. Malgré une montée régulière sur une pente assez raide et un dénivelé positif cumulé de près de 850 mètres, cette randonnée reste assez accessible.

Après un long passage ombragé au sein d'une agréable forêt, le parcours se situe au sein des alpages du Haut du Four et d'Orisan, avec de très beaux points de vue sur la pointe de Chaurionde et l'Arcalod entre autres. L'accès final aux chalets d'Orisan permet enfin de visualiser nettement le pays d'Albertville ainsi que la vallée de l'Isère.

Infos pratiques

Pratique : Randonnée pédestre

Durée : 5 h 30

Longueur : 9.0 km

Dénivelé positif : 837 m

Difficulté : Intermédiaire

Type : Aller-retour

Thèmes : Flore, Pastoralisme, Point de vue, Sommet et col

Itinéraire

Départ : Parking Sous le col de Tamié, Verrens-Arvey

Arrivée : Parking Sous le col de Tamié, Verrens-Arvey

Balisage :  GRP

Communes : 1. Verrens-Arvey
2. Cléry

Profil altimétrique



Altitude min 814 m Altitude max 1609 m

1) Depuis le parking de départ, retrouver le totem situé en bordure de route. Suivre alors la direction du col du Haut du Four en empruntant le large sentier forestier. Continuer quelques instants avant de parvenir à un grand carrefour. Poursuivre sur le sentier de gauche qui longe une habitation, puis emprunter le sentier principal qui monte de manière constante et qui est bien parsemé de plaquettes directionnelles (plaquettes GRP jaune et rouge ; plaquettes PR jaune et vert). Continuer de grimper jusqu'à arriver à une fourche.

2) Se référer au balisage et prendre le sentier de droite qui continue de grimper. Le sentier devient plus caillouteux et s'élève encore en altitude. Aux quelques fourches rencontrées, suivre le balisage et les cairns présents afin d'emprunter un sentier forestier qui effectue des lacets réguliers. Continuer jusqu'à déboucher dans un alpage en pensant à bien refermer la clôture. Prendre le sentier principal qui se dessine afin de pénétrer pleinement dans l'alpage du Haut du Four, et poursuivre tout droit avant d'atteindre le col du Haut du Four et le totem du même nom.

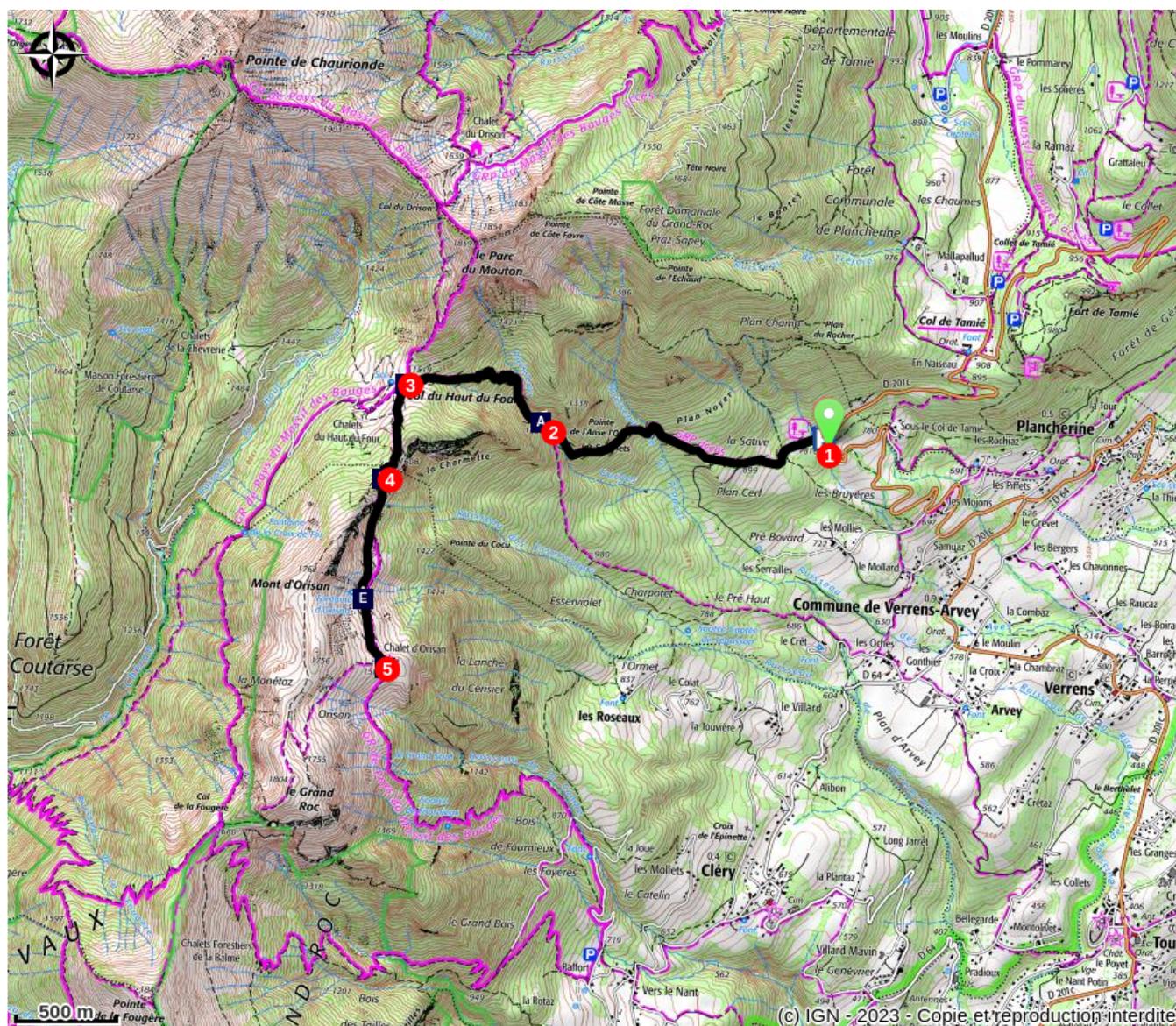
3) Aller en direction de « La Charmette » (0h15) en empruntant le sentier de gauche qui passe au-dessus des chalets du Haut du Four, et qui se profile au sein de l'alpage. Suivre le sentier en terre qui grimpe sur une pente légère, se référer au balisage présent, puis arriver au totem « La Charmette - 1600 m ».

4) Il est possible ici d'atteindre le Mont d'Orisan et le sommet du Grand Roc par les crêtes en continuant sur la droite. L'itinéraire n'est cependant pas balisé et le sentier à suivre n'est pas forcément très intuitif. Cette option est donc davantage destinée aux randonneurs qui connaissent le secteur. Depuis le totem, privilégier plutôt le sentier de gauche en direction des chalets d'Orisan. Immédiatement après, prendre le sentier de droite pour aller en direction des chalets d'Orisan (ceux-ci sont visibles au loin). Emprunter le sentier principal qui longe le flanc de la montagne (il faut ici être assez vigilant, car le sentier est étroit et assez exposé au vide), atteint des pierriers avant de pénétrer dans un passage forestier, puis débouche enfin dans l'alpage d'Orisan. Suivre le petit sentier terreux qui se dessine à travers l'alpage, puis atteindre les chalets d'Orisan. La Croix d'Orisan est située une centaine de mètres en contrebas des chalets, et surplombe le pays d'Albertville ainsi que la vallée de l'Isère.

5) Du totem « Chalets d'Orisan - 1583 m », réemprunter l'itinéraire de l'aller en sens

inverse pour retourner au parking de départ, en passant notamment par La Charmette et le col du Haut du Four. Le parcours en forêt est plus délicat en descente, surtout si le sol est humide. L'utilisation de bâtons de randonnée peut ainsi être nécessaire sur le chemin du retour.

Sur votre chemin...



- (A) Entrée dans la RNCFS des Bauges
- (C) Chalets et alpage du Haut du Four
- (E) Anémone des Alpes

- (B) Point de vue sur l'Arcalod et la pointe de Chaurionde
- (D) La pointe de Chaurionde
- (F) Chalets et alpage d'Orisan

Toutes les infos pratiques

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Faverges-Seythenex, emprunter la D12 puis la D201c qui mène jusqu'au col de Tamié. Au niveau du col, le franchir et continuer sur la D201c. En descendant la route, se garer sur le grand parking terreux situé dans le virage et à environ 1 km du col de Tamié.

Depuis Chambéry, rejoindre la commune de Frontenex, et continuer tout droit sur la D69 puis la D201c. Poursuivre sur la D201c, puis au prochain grand carrefour, continuer à gauche en direction du col de Tamié. Après quelques passages sinueux et une fois arrivé au hameau « Sous le Col », poursuivre sur la D201c jusqu'au parking terreux situé dans le virage.

Parking conseillé

Parking Sous le col de Tamié, Verrens-Arvey

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges.
info@parcdesbauges.com
04-79-54-86-40

Zone de refuge hivernal pour le Tétras-lyre.

Participez à sa préservation et adoptez l'attitude « Be Part of the Mountain », en évitant particulièrement les lisières et les surfaces moins enneigées, ressources de nourriture pour la faune sauvage.

www.bepartofthemountain.org/fr/

www.parcdesbauges.com/fr/bpm

Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

La réglementation de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges a été actualisée à l'été 2018.

Sont notamment interdits :

- les chiens même tenus en laisse,
- le camping,
- les feux,
- les véhicules terrestres motorisés et non-motorisés,
- le survol à moins de 300 mètres,
- les appareils sonores et lumineux,
- le dérangement de la faune.

Pour connaître les exceptions et avoir plus d'informations, consulter l'arrêté interdépartemental complet, en cliquant sur 'En savoir plus' ci-dessous.

Présence potentielle de chien de protection

Période de sensibilité : Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre

Contact : Audrey Stucker, Chargée de mission Agriculture et Pastoralisme pour le Parc, a.stucker@parcdesbauges.com

Présence potentielle de chiens protégeant les troupeaux de chèvres et moutons contre les prédateurs. Restez vigilant en dehors de cette zone, des chiens de protection peuvent aussi être présents.

Présence potentielle de chien de protection

Période de sensibilité : Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre

Contact : Audrey Stucker, Chargée de mission Agriculture et Pastoralisme pour le Parc, a.stucker@parcdesbauges.com

Présence potentielle de chiens protégeant les troupeaux de chèvres et moutons contre les prédateurs. Restez vigilant en dehors de cette zone, des chiens de protection peuvent aussi être présents.

Source

Parc naturel régional du Massif des Bauges

<http://www.parcdesbauges.com>

Sur votre chemin...



Entrée dans la RNCFS des Bauges (A)

La RNCFS (Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage) des Bauges a été créée en 1913 et fait aujourd'hui partie des dix réserves du même statut à l'échelle de la France. Elle est notamment connue pour son apport sur la connaissance du chamois. Cet espace particulier intègre une pluralité d'activités différentes, de la gestion cynégétique nécessaire au maintien de la biodiversité aux activités sportives de pleine nature, mais également des activités socio-économiques avec la présence d'exploitations pastorales, agricoles et forestières. L'intérêt étant de parvenir à un système de gestion durable, où l'ensemble de ces activités coexistent plutôt qu'elles ne se confrontent. Trois zones de recherche sont dédiées spécifiquement à l'étude des populations faunistiques, il est donc essentiel de respecter la réglementation en vigueur au sein de ces espaces indiquée par les panneaux (pas de véhicules motorisés, présence de chiens proscrite, bivouac interdit, etc.) et de rester sur les sentiers balisés.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB



Point de vue sur l'Arcalod et la pointe de Chaurionde (B)

Au carrefour de nombreux itinéraires de randonnée, le col du Haut du Four se situe à une altitude de 1520 mètres environ. Il permet en effet de se diriger vers le vallon de Bellevaux en direction du sud-ouest en près de trois heures, ou encore vers le vallon de Tamié au nord par le chalet du Drison ou à l'est par le col de Tamié pour une durée similaire. Sa localisation préférentielle permet de rejoindre plus ou moins facilement certains hauts sommets des Bauges qui culminent à plus de 2000 mètres d'altitude, avec la pointe de Chaurionde, l'Arcalod ou encore la pointe de la Sambuy. La vue offerte depuis le col permet d'ailleurs d'en visualiser certains assez nettement, notamment la pointe de Chaurionde, et de mesurer l'effort qui reste à fournir afin de l'atteindre !

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB



Chalets et alpage du Haut du Four (C)

L'alpage du Haut du Four a été exploité par les moines du XII^e siècle jusqu'à la Révolution Française, alors qu'il était possédé par l'abbaye de Tamié. Vendu ensuite comme Bien National, l'alpage est aujourd'hui exploité par des propriétaires privés, avec la présence de quelques génisses. Composés de cinq bâtiments, les chalets du Haut du Four regroupent deux étables, une cave, un bâtiment d'habitation et un ancien atelier pour fabriquer du fromage. Révélateur des enjeux associés aux espaces pastoraux en termes de multiusage de l'espace, l'alpage est à la fois situé au cœur de la RNCFS des Bauges et est également inclus au périmètre du site Natura 2000 « Hautes Bauges ». Afin de respecter le travail des alpagistes, il est important de rester sur les sentiers balisés pour éviter de dégrader ces espaces sensibles.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB



△ La pointe de Chaurionde (D)

Cinquième sommet des Bauges en termes d'altitude à 2173 mètres, la pointe de Chaurionde se distingue par une morphologie triangulaire de forme quasi isocèle. Son sommet conique et son absence de falaises sont dus au fait qu'il ne soit pas constitué de calcaire urgonien ; la pointe de Chaurionde est en effet caractérisée sur toute sa hauteur par la présence de calcaires argileux et de marnes datant du Néocomien, entre 130 et 140 millions d'années avant notre ère. Contrairement à certains autres sommets des Bauges, la présence de longues crêtes relativement peu aériennes, que ce soit vers l'est ou l'ouest, permettent d'accéder plus facilement au point culminant de la pointe de Chaurionde. Il faudra tout de même fournir un effort non négligeable depuis le col du Haut du Four pour bénéficier de la vue à 360° qu'offre le sommet !

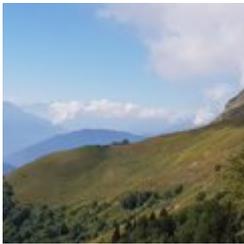
Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB



Anémone des Alpes (E)

L'Anémone des Alpes (*Anemone alpina* L.) ou Pulsatille des Alpes (*Pulsatilla alpina* L.), est une plante vivace de la famille des Renonculacées. De nombreuses sous-espèces rendent leur identification délicate, notamment entre la Pulsatille mille-feuille (plante en fruit), l'Anémone ou Pulsatille soufrée (fleurs jaunes) présente sur des sols siliceux, et l'Anémone ou Pulsatille des Alpes (fleurs blanches) qui se développe sur des sols calcaires. Dans tous les cas, elles se répartissent dans des milieux de moyenne et de haute montagne entre 1 000 et 2 700 mètres d'altitude. Leur nom vient du grec « *anemos* » signifiant le vent en français, et a été attribué par le philosophe et botaniste grec Théophraste. Du fait de leur toxicité, il faut éviter d'avalier ou d'humer ces plantes.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB



Chalets et alpage d'Orisan (F)

Alors que le cadastre français mentionnait la présence de six bâtiments implantés au sein de l'alpage d'Orisan, il ne reste aujourd'hui que deux bâtiments intacts. Les chalets d'Orisan sont actuellement composés d'un bâtiment d'habitation construit en moellon calcaire et d'une étable de forme rectangulaire construite en bardage bois. L'alpage d'Orisan étant exploité par quelques brebis, il est possible d'acheter du fromage aux chalets. Révélateur des enjeux associés aux espaces pastoraux en termes de multiusage de l'espace, l'alpage est à la fois situé au cœur de la RNCFS des Bauges et est également inclus au périmètre du site Natura 2000 « Hautes Bauges ». Afin de respecter le travail des alpagistes, il est important de rester sur les sentiers balisés pour éviter de dégrader ces espaces sensibles.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB